

Communiqué aux médias

(en collaboration avec l'association
« la santé à un prix abordable »)



PS

Parti Socialiste Suisse

Initiative „pour une santé à un prix abordable“

Les arguments de Pascal Couchepin se basent sur des préjugés, les nôtres sur des faits

L'association „la santé à un prix abordable“ et le parti socialiste suisse regrettent qu'aujourd'hui, lors d'une conférence de presse consacré à cette initiative, le conseiller fédéral Couchepin se soit permis de défendre sa position, non seulement sous un angle politique contestable, mais aussi à l'aide de données chiffrées manifestement fausses. Pour mémoire, les initiants – qui, eux, disposent de sources sûres – affirment qu'en cas de oui le 18 mai, près de 80% des assurés verront baisser le montant de leur prime. Tout particulièrement, les familles avec enfants. Depuis la présentation du texte à la presse, le 11 février, les initiants ont encore affiné leurs calculs, ce qui a certes débouché sur une légère correction à la baisse des économies que promet le texte aux assurés (0,9% en l'occurrence). Ils n'acceptent pas cependant que le département de l'intérieur interprète ces éléments tout ce qu'il y a de plus concrets de façon tendancieuse. Le comité d'initiative est ainsi prêt à prouver les effets de ses propositions, chiffres à l'appui. Dans cette optique, il va d'ailleurs tout prochainement adapter son modèle de calcul aux différences qui existent entre cantons.

Les statistiques suisses en matière de santé sont notoirement insuffisantes et ne permettent pas de faire des projections précises. Ceci dit, l'interprétation de ces données présentée ce matin par Pascal Couchepin va bien au delà de l'admissible. Il trompe consciemment les assurés avec des arguments qui contredisent fondamentalement la teneur du texte de l'initiative.

Pascal Couchepin gonfle inutilement les coûts

L'initiative stipule clairement que les contributions de la Confédération et des cantons ne doivent pas être supprimées; elle ne mentionne pas non plus que la participation des patients sera réduite. Cela n'a pourtant pas empêché le département de l'intérieur d'évoquer ce matin la fin de la manne cantonale et fédérale, ce qui se traduirait par une augmentation des coûts de 3,1 à 10,2 milliards. Il faut donc le répéter : selon les chiffres les plus récents, la charge totale initiée par l'initiative correspond à une dépense annuelle de 13,8 milliards de francs au maximum, financée sur la base de l'impôt sur la fortune et le revenu, de même que par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le département de l'intérieur et Santéuisse ignorent les réalités politiques.

Dans le détail, le comité d'initiative prévoit donc de financer ces 13,8 milliards annuels de la manière suivante: 60% par le biais des primes calculées en fonction du revenu de l'assuré, 25% grâce à une augmentation de 1,5% du taux de la TVA (+ 0,4% pour ce qui est des produits de première nécessité) et enfin à 15% par les primes basées sur la

fortune. Ce matin, pour son modèle de calcul, Pascal Couchepin a choisi de faire état d'une proportion beaucoup plus élevée de la TVA. Il également minimisé les recettes induites par 1,5% supplémentaire de l'impôt sur la valeur ajoutée, ce qui contredit toutes ses prises de position alors qu'il était en charge du département de l'économie. Par ailleurs, si le Conseil fédéral et le Parlement devaient considérer le taux de TVA intouchable, il sera toujours possible de déposer un référendum pour le modifier. C'est un moyen de pression suffisant pour l'aile la plus sociale du Parlement qui pourra ainsi, après acceptation de l'initiative, faire adopter une répartition des recettes qui ira dans le sens des initiants.

Le mensonge du fardeau supplémentaire pour les petits revenus

Pascal Couchepin prétend que l'initiative – en raison de la hausse de la TVA - entraînera une charge supplémentaire pour les petits revenus. C'est faux. Le soutien aux personnes dont l'entier de la prime est aujourd'hui pris en charge par l'Etat sera maintenu. Et vu la baisse des primes de nombreux assurés, les cantons – dont les montants à charge ne sont pas modifiés - pourront se contenter de soutenir les ménages les plus faibles sur le plan financier par d'autres mesures sociales.

Le mythe du rééquilibrage cantonal

Pour le conseiller fédéral, le système de financement proposé par l'initiative ne va pas pouvoir combler les différence de coûts entre les cantons. C'est le contraire qui est vrai : le texte de l'initiative le permet, complètement et de manière extrêmement simple. La part des futures primes en rapport avec le revenu sera calculée et se montera à 60% du volume global des primes. Selon les nouveaux calculs du comité d'initiative, elle sera financée par un taux moyen de 4,3% sur le revenu fiscal. Ce taux pourra être, au moins en partie, fixé de manière différente d'un canton à l'autre. Aucune personne sensée ne peut imaginer que les chambres fédérales refuseront d'adopter cette possibilité. D'ailleurs, le comité d'initiative a commencé à travailler sur des modèles spécifiques à chaque canton. Il les présentera prochainement.

Pas d'explosion des coûts ni d'affaiblissement des mesures visant à les réduire

Contrairement à ce qu'affirme Pascal Couchepin, même après acceptation de l'initiative les patientes et les patients seront encouragés à adopter un comportement responsable. Les assurés qui choisiront des formes particulières d'assurance pourront être stimulés par le biais de franchises moins élevées ou – comme le mentionne explicitement l'initiative - au moyen de ristournes de leur caisse maladie en fin d'année. C'est une motivation sans doute plus sérieuse que celles qui prévalent aujourd'hui. Celui qui peut obtenir une telle ristourne se soucie certainement plus des coûts qu'impliquent les éventuels traitements qu'il doit suivre.

Correction des bases de calcul

Le comité d'initiative a corrigé les bases du calcul des primes présentées le 11 février dernier. La correction concerne la part de la prime subordonnée au revenu, désormais fixée à 4,3% du revenu fiscal (dès 20'000.- par année.). Cela représente une hausse de 0,9%. Les conséquences de cette modification sur les avantages induits de l'initiative sont toutefois minimales: toutes les familles qui comptent deux enfants et un revenu fiscal de moins de 190'000 francs seront sérieusement avantagées. Pour un revenu annuel de 100'000 francs, par exemple, l'économie est de 4'500 francs, 7'000 francs pour un revenu de 50'000 francs (d'autres exemples figurent dans l'annexe à ce communiqué de presse)

PARTI SOCIALISTE SUISSE

Service de presse et d'information

Spitalgasse 34, case postale, CH – 3001 Berne

téléphone: 031 329 69 82 ou 329 69 84

courrier électronique: presse@sp-ps.ch

Sur Internet : <http://www.sp-ps.ch>

Berne, mardi 25 février 2003 – 17h30

Annexe: tableau comparatif

(les chiffres retenus correspondent à la prime moyenne et à la moins élevée des franchises)

Revenu fiscal	TVA suppl. par mois	Prime en fonction du revenu par mois (4.3% par année)	Charge suppl. par mois	Economie annuelle / charge suppl.			
				Famille avec 2 enfants (dont un de moins de 18 ans)	Personne seule avec un enfant de moins de 18 ans	Couple sans enfants	Personne seule sans enfants
20'000	17	0	17	-8496	-3492	-5676	-2736
30'000	23	43	66	-7908	-2904	-5088	-2148
40'000	26	72	98	-7524	-2520	-4704	-1764
50'000	31	107	138	-7044	-2040	-4224	-1284
60'000	36	143	179	-6552	-1548	-3732	-792
70'000	40	179	219	-6072	-1068	-3252	-312
80'000	46	215	261	-5568	-564	-2748	192
90'000	53	250	303	-5064	-60	-2244	696
100'000	58	286	344	-4572	432	-1752	1188
110'000	64	322	386	-4068	936	-1248	1692
120'000	70	358	428	-3564	1440	-744	2196
130'000	77	394	471	-3048	1956	-228	2712
140'000	84	430	514	-2532	2472	288	3228
150'000	92	465	557	-2016	2988	804	3744
160'000	98	501	599	-1512	3492	1308	4248
170'000	104	537	641	-1008	3996	1812	4752
180'000	108	573	681	-528	4476	2292	5232
190'000	113	609	722	-36	4968	2784	5724
200'000	117	644	761	432	5436	3252	-2736

Note: en Suisse, le revenu net est – en moyenne - supérieur d'environ 25% au revenu fiscal.